CHAMPAGNAC-LA-PRUNE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022 à 10h

<u>Présents</u>: BIDAULT Christelle, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, FAUCHER Sandra, JAUILHAC Stéphanie, LEFEVBRE Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland <u>Excusés</u>: BOMBAL Jacques (procuration à BIDAULT Christelle), DUBOIS Michel (procuration à NAVEZ Grégoire)

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 08 décembre 2022
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal
- Désignation des représentants au syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Étangs
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat des Eaux des Deux Vallées
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Roland se propose d'occuper cette fonction, ce que le Conseil accepte.

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil :

Le procès-verbal du 08 décembre 2022 prenant en compte les remarques de Serge est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote: Pour: 11 Contre: 0 Abstentions: 0

<u>Décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil :</u> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Louage des choses < 12 ans :

Location de l'appartement du 1^{er} étage du 24 Grand'Rue pour une durée de 6 ans pour un loyer mensuel de 348 € suite à annulation de l'ancien preneur. Jean Paul informe qu'il faut procéder à la pose d'un radiateur supplémentaire, et en changer 2 autres.

Contrats d'assurance : encaissement d'un chèque pour remboursement des dégâts liés à la grêle sur le vélux de l'église : 355.20 € (correspondant au montant de la réparation)

Concessions cimetière : en cours, concession d'une case de columbarium pour 30 ans : 500 €

COMMANDE PUBLIQUE

Fonctionnement:

<u>Bâtiments</u>: vérification électrique annuelle salle des fêtes : 230.78 €

Roland demande à Christelle si les vérifications électriques périodiques obligatoires – code du travail et ERP – sont bien effectuées dans tous les bâtiments en propriété de la mairie, que ce soit église, Poste, local du Comité des fêtes, ... « La Conservatrice du Patrimoine du Conseil Départemental avait d'ailleurs fait la remarque de défauts électriques visibles lors de sa visite de l'église, comme tu le sais ».

Jean Paul informe qu'effectivement c'est prévu et ce sera fait dans l'année.

Voirie : 30 h épareuse à 53€ HT - voies communales : 1 908 €

7.5 heures à 53 €- Chemins Ruraux : 477 €

Groupements: participation école maternelle aout à décembre 2022: 3 470.08 €

Frais conseillère numérique janvier à septembre 2022 : 708.25€

Christelle indique que la mission de la conseillère numérique va se terminer, et précise que pour son renouvellement, les aides de l'Etat seront moins conséquentes. S'en suit des échanges sur la continuité de ce service. Chrystelle évoque le peu d'utilisateur malgré la communication faite et se pose la question du renouvellement. Bruno affirme que des habitants sont utilisateurs, et souhaite que cela

soit prolonger d'où la nécessité de poursuivre en faisant une information conséquente auprès des administrés afin de développer cette prestation.

Les moteurs de recherche permettent bien d'accéder aux sites créés conjointement au notre, par les communes avoisinantes, mais que nenni pour Champagnac. En effet, notre site a très peu de consultations (et pour cause puisqu'il n'apparait pas), les sites mentionnant notre commune ne renvoient pas sur lui, et Lionel précisant qu'une prestation pour activer les référencements de sites est très couteuse : le problème reste à résoudre. Serge propose que sur les courriers envoyés depuis la mairie, soit mentionné le nom du site de la commune, qui n'apparaît pas actuellement. Il y a les horaires d'ouverture, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse courriel mais rien en ce qui concerne le site web.

Téléthon: participation de la commune via l'achat de viande pour repas intercommunal: 220 €

<u>Stérilisation des chats</u> : Spa paiement du solde 2020 + année 2021 + année 2022) : 625 €

Bruno demande s'il y a une décision de poursuite pour 2023 : les membres du conseil répondent favorablement après prise en compte de cette remarque.

Investissement

<u>Assistance à Maîtrise d'ouvrage</u> pour la rénovation du logement au 28 grand rue (Corrèze ingénierie) : 300 €

Emprunt : Échéance n°1 du 05/11/2022 - capital : 2 346.66€

Fonctionnement: 10,48 €

DCM N° 2023-01 : Désignation des représentants au syndicat

intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs

Madame le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 27 décembre 2022, monsieur le Préfet de la Corrèze a autorisé la création du Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle de La Roche Canillac à compte du 1er janvier 2023.

Madame le Maire invite l'assemblée à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal de L'École Maternelle de La Roche Canillac.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

(Bruno aborde la question d'une demande effectuée par mail, de suite à donner pour une délibération du CM: les réponses ont été apportées par Stéphanie, Bruno, Serge et Roland avec copie à tous, mais nous n'avons pas eu connaissance du retour des autres membres du Conseil municipal, ce qui n'est pas normal et dénote au minimum d'un manque de politesse. Lionel indique avoir répondu, sans copie à tous.

Christelle reconnait cet état de fait.

Bruno s'étonne que l'on vote à nouveau pour cette désignation des représentants au syndicat de l'école maternelle alors que nous l'avons déjà fait le 23 avril 2022, à moins que celui-ci ne soit nul et non avenu.

Christelle confirme que le syndicat étant maintenant créer il y a lieu de redélibérer sur les représentants.)

Bruno propose que le vote soit effectué à main levée si tous autour de la table sont d'accord pour cela, ce qui est le cas.

Considérant l'article L2121.21 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN : Élection des deux délégués titulaires

Christelle demande si des personnes sont intéressées par ces postes et plus directement à Stéphanie qui décline la proposition.

Candidats : BIDAULT Christelle, FAUCHER Sandra, Nombre de voix obtenus : BIDAULT Christelle : 11 voix FAUCHER Sandra : 11 voix

Mme BIDAULT Christelle et Mme FAUCHER Sandra ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés ont été proclamées délégués titulaires.

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN : Élection des deux délégués suppléants

Christelle demande à Stéphanie si elle souhaite se présenter, ce qu'elle décline également

Candidats : CHATAUR Jean-Paul, NAVEZ Grégoire, Nombre de voix obtenus : CHATAUR Jean-Paul : 11 voix

NAVEZ Grégoire : 11 voix

M. CHATAUR Jean-Paul et M. NAVEZ Grégoire ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés ont été proclamés délégués suppléants

<u>DCM N° 2023-02 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat</u> des Eaux des Deux Vallées

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Rapport au titre de l'année 2021 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat des Eaux des Deux Vallées, adopté en conseil syndical le 09 décembre 2022.

En préambule, Roland déplore que, depuis qu'il n'est plus représentant au syndicat, il n'y ait plus de représentant de la commune au bureau. Christelle prend en compte cette remarque qui avait déjà faite et va contacter le Syndicat pour voir s'il est possible d'adjoindre un nouveau membre au bureau.

Bruno trouve aberrant que l'on construise un nouveau local aux Crozes, alors que Clergoux dispose déjà d'un bâtiment déjà fonctionnel et récent que l'on pouvait agrandir.

Jean-Paul interroge Roland sur son activité au Syndicat dans la commission travaux. Celui-ci explique que, suite à son départ, le syndicat l'a nommé comme consultant externe pour suivre le chantier de construction des nouveaux locaux. En effet, il n'y a aucun membre de cette commission travaux dont Jean- Paul fait partie pour superviser ce chantier, ce qu'il reconnait, par incompatibilité d'horaire.

La discussion s'engage, en revenant sur ce qui avait été évoqué rapidement en début de réunion sur la mauvaise qualité de l'eau, et notamment par Jean-Paul, qu'un habitant envisageait de ne pas payer pour cette raison.

Serge fait part des remarques qui lui sont faites sur les différents problèmes relevés suite aux analyses réalisées, ce dont tous conviennent. Au cours des échanges, il est indiqué que de nombreuses communes se sont greffées au Syndicat qui a dû prendre en l'état des réseaux déficients qu'ils gèrent régulièrement en urgence.

Christelle indique que le syndicat demande que les doléances lui soient faites directement afin d'être prises en comptes et solutionnées.

Roland fait remarquer que la mention « les habitants ont encore la chance de boire de l'eau de source » de notre site internet est à revoir au vu des commentaires négatifs qui viennent d'être dit, ce qui est acté pour modification.

Ce rapport évoque l'achat de 62 000m3 d'eau et les 30 000€ d'impayés, ce à quoi Christelle répond qu'il y a des procédures d'impayés qui sont prises en compte suivant les procédures contentieuses habituelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- valide le RPQS qui lui a été présenté au titre de l'année 2021.

Résultat du vote: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions: 2 (Bruno et Roland)

Questions diverses

- Christelle informe le Conseil municipal que la consultation sur la maitrise d'œuvre du restaurant multiservice a été dépouillée : deux maîtres d'œuvre ont candidaté, et Corrèze Ingénierie en a fait l'analyse.

Ce sont les cabinets Cosset et Langeau qui se sont positionnés. L'ensemble des documents concernant ce sujet seront transmis à chacun pour avis.

Roland rappelle que la commune cotise au CAUE, et demande s'il lui a été proposé de travailler sur l'intégration architecturale et paysagère de ce projet : il serait dommage que ce ne soit pas le cas.

Christelle répond par la négative, mais prend en compte cette requête.

Bruno indique que des habitants souhaitent obtenir des détails sur ce projet, et demande s'il est prévu qu'un débat public ou une consultation soit faite. « En lisant ta propagande de campagne électorale, il est indiqué que les habitants seront consultés sur les « sujets importants ». Il poursuit en se référant à

l'article paru récemment dans le journal « La Montagne » sur les difficultés que rencontrent de vieilles familles restauratrices pour maintenir leurs commerces en Corrèze. « Les habitants se posent des questions, est-il envisagé une réunion publique ? »

Christelle répond par la négative pour une réunion publique et propose que les uns et les autres soient vus individuellement lors de la distribution de la Gazette, afin que chacun puisse s'exprimer librement sans l'influence des autres.

Bruno demande si les arrêts de subventions ont été signés suite à l'affirmation de Christelle concernant l'accord des subventions énoncés lors des vœux, et ajoute que le montant des travaux est démesuré pour notre commune.

Christelle informe que c'est un accord de principe comme tous les projets de ce type. « Il y a des difficultés pour les commerces, mais est-ce parce qu'il y a une élévation des charges qu'il ne faudrait rien faire? Ça n'est pas parce que certains ferment qu'il faut suivre le mouvement, et ça n'est pas pharaonique comme dépense pour la commune ».

Bruno relance sur le créneau occupé par le restaurant Gouttenègre, orienté sur des repas ouvriers pour des entreprises qui travaillent à proximité, dans un lieu typique, ce qui ne correspond pas vraiment à l'activité prévue pour le nouveau restaurant. Il demande également comment est effectué le remboursement de la TVA si le local n'est pas loué. Près de 100 000€ de charge pour la commune est démesuré. Il faut un débat et laisser parler les gens.

Selon Chrystelle, ce mode d'expression n'est pas exhaustif car certains ne viendront pas, tandis que d'autres ne s'exprimeront pas. Elle propose de discuter et d'informer un maximum d'habitants du projet lors de la distribution du prochain numéro de La Feuille Champrunoise.

Bruno interroge sur la date de fermeture du restaurant Gouttenègre : est-il envisagé qu'il soit fermé au moment où le nouveau ouvre ?

Sandra dit que le preneur sera déterminant.

Serge mentionne que pour 15 000€ par an, il va y avoir des difficultés pour recruter un chef.

Christelle rappelle que certes le preneur est capital, mais que le bâtiment qui va être réalisé est tout aussi important. Elle reconnait que le contexte est difficile, mais tout le monde est partant, et il faut savoir prendre des risques pour assurer la survie du dernier commerce. D'ailleurs le Secrétaire général de la préfecture est venu, a jugé le projet pertinent : les 40% de subvention de l'état sont bien actés.

Bruno reprend cette information en montrant la gravité de cette ingérence de la préfecture dans les affaires de la commune, attitude que n'aurait pas le président du Conseil départemental.

Jean-Paul demande à Roland puisqu'ils sont d'accord avec le fait de faire un restaurant, ce qu'ils proposent comme projet. Roland explique que dans leur projet, il y a deux logements au-dessus du restaurant afin de garantir l'aspect économique du projet.

Lionel précise que personne ne viendra manger dans un lieu pas spécifiquement destiné à la restauration.

Christelle rappelle que des mètres carrés supplémentaires augmenteraient énormément le coût pour la commune, et que la commune a déjà beaucoup de logements.

- Christelle communique qu'un Conseil municipal est à faire prochainement suite à la modification apportée aux statuts de l'Agglo concernant la compétence « mise en valeur de l'environnement », qu'elle a voté favorablement.

La commune est concernée directement par les éoliennes pouvant être implantées. Il est à noter qu'une étude complémentaire est en cours avec la DREAL.

Lionel affirme que seule une réponse négative et ferme doit être faite.

Bruno demande ce qu'il en est de la charte environnementale, ce à quoi Christelle répond que c'est en cours. Elle précise que le contexte de l'environnement est actuellement très évolutif.

Serge évoque les coupes de bois réalisées sur une commune voisine très proche du périmètre de protection d'un captage, pour faire de l'épandage : Christelle confirme qu'effectivement il y a des problèmes contradictoires sur ces sujets environnementaux.

Lionel ajoute que le problème des éoliennes est d'abord celui d'une bulle financière.

Il est demandé ce qu'il en est des engagements pris par les propriétaires des terrains d'implantation des éoliennes, mais personne n'a de réponse.

Christelle indique que le positionnement du Conseil municipal doit être pris pour la fin mars et que tous les documents nécessaires seront transmis au préalable.

La séance est levée à 11h52